

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 mai 2015 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire de l'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Me Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des services administratifs et du greffe
M. Patrick Martel, Secrétaire du conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 00.

10.01
CA15 26 0098

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De modifier le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du 4 mai 2015 par l'ajout des deux dossiers suivants :

40.16 Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-122);

40.17 Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-3).

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA15 26 0099

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 16 avril 2015

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les citées et les villes;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux afférents à la séance ordinaire du 7 avril 2015 et à la séance extraordinaire du 16 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

20.01

CA15 26 0100

Autorisation d'une dépense totale de 279 535,37 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat au montant total de 197 815,77 \$ à « Construction Soter inc. », pour la construction de 67 dos d'âne allongés sur rue, en revêtement bitumineux par planage et rapiéçage 2015 - Appel d'offres public RPPV15-01008-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 279 535,37 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents, pour la réalisation de 67 dos d'âne allongés sur le territoire de l'arrondissement.

D'accorder à « Construction Soter Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de dos d'âne allongés sur rue, en revêtement bitumineux par planage et rapiéçage pour l'année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 815,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV15-01008-OP.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière figurant au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1155946007

20.02

CA15 26 0101

Approbation de protocoles d'ententes avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente avec les trois organismes suivants :

- Société de développement commercial Promenade Masson;
- Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert;
- Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, lesdits protocoles.

D'octroyer une contribution financière totale de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

D'autoriser de plein droit, du 15 juin 2015 au 28 septembre 2015, dans le cadre de l'événement « **Pianos publics de Montréal** » devant le 2685, rue Masson et devant le 3189, rue Masson, l'occupation périodique du domaine public, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c.O-0.1, article 19).

D'autoriser, du 15 juin 2015 au 28 septembre 2015, du samedi au mercredi de 13 h à 19 h 30 et les jeudis et vendredis de 13 h à 20 h 30, lors d'événements publics organisés par la SDC Promenade Masson seulement, devant le 2685, rue Masson et du lundi au dimanche de 13 h à 20 h 30 dans le cadre de l'événement « **Pianos publics de Montréal** », devant le 3189 rue, Masson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-153, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-154, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser de plein droit, du 16 mai 2015 au 11 octobre 2015, dans le cadre de l'événement « **Pianos publics de Montréal** », devant le 7075, rue Saint-Hubert, l'occupation périodique du domaine public, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c.O-0.1, article 19).

D'autoriser, du 16 mai 2015 au 11 octobre 2015, entre 12 h et 17 h du samedi au mercredi et de 12 h à 20 h les jeudis et vendredis dans le cadre de l'événement « **Pianos publics de Montréal** », devant le 7075, rue Saint-Hubert :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-155, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser de plein droit, du 20 mai 2015 au 30 octobre 2015, dans le cadre de l'événement « **Pianos publics de Montréal** », près du 7084, boulevard Saint-Laurent, l'occupation périodique du domaine public, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c.O-0.1, article 19).

D'autoriser, du 20 mai 2015 au 30 octobre 2015, entre 14 h et 20 h du dimanche au samedi, dans le cadre de l'événement « **Pianos publics de Montréal** », près du 7084, boulevard Saint-Laurent :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-156, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1156600005

20.03

CA15 26 0102

Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de modernisation de la chaufferie de la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue Saint-Hubert - Appel d'offres public RPPA15-04033-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de modernisation de la chaufferie de la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1151035003

20.04

CA15 26 0103

Autorisation d'une dépense de 117 723,45, taxes incluse, et octroi d'un contrat au même montant à « Globocam (Montréal) inc. » pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 393 (camion multi-mode) de marque Freightliner, M2-106, année 2016 - Appel d'offres 11-11751 (3 soumissionnaires) - Entente d'approvisionnement numéro 706217

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 117 723,45 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 393 (camion multi-mode) de marque Freightliner, M2-106, année 2016, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant.

D'accorder à l'entreprise « Globocam (Montréal) inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 117 723,45 \$,

taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 11-11751 (3 soumissionnaires) et selon l'entente d'approvisionnement numéro 706217.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1152913008

20.05
CA15 26 0104

Autorisation d'une dépense totale de 93 092,87 \$, taxes incluses, approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels à la firme « CIMA+ », pour effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du programme de réfection routière (PRR 2015-1) sur le territoire de l'arrondissement - Appel d'offres sur invitation RPPV15-02012-OI (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 93 092,87 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux, en vue de la réalisation du programme de réfection routière 2015.

D'accorder à « CIMA+ », un contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 092,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPV15-02012-OI.

D'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'imputer la dépense projetée, conformément à l'information financière consignée au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1155946009

20.06
CA15 26 0105

Autorisation d'une dépense de 159 384,09 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat au même montant à l'entreprise « Robert Boileau inc. » pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique - Appel d'offres public 15-14212 / RPPL15-03029-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 159 384,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une surfaceuse à glace électrique.

D'octroyer à cette fin un contrat à « Robert Boileau inc. ».

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1150125001

20.07

CA15 26 0106

Octroi d'une contribution financière de 2 723 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », afin d'assurer la pérennité du camp ados à l'été 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 723 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », afin d'assurer la pérennité du camp ados à l'été 2015.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151239001

20.08

CA15 26 0107

Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement pour l'année 2015, et approbation de protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Loisirs du centre Père-Marquette Inc. » et « La Maissonette des Parents », afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront à l'été et à l'automne 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants :

- Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC);
- Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont;
- La Maissonette des Parents;
- Loisirs du centre Père-Marquette inc.;

Afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à l'été 2015, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits protocoles.

D'octroyer une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement 2015, pour l'organisation de quatre fêtes familiales durant l'été 2015.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151239002

20.09

CA15 26 0108

Octroi d'une contribution financière estimée à 1 505 \$ sous forme de gratuité du permis d'utilisation des locaux seulement, à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui aura lieu le dimanche 24 mai 2015, au centre Étienne-Desmarteau

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière sous forme de gratuité du permis d'utilisation des locaux seulement, à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont », qui aura lieu le dimanche 24 mai 2015, au centre Étienne-Desmarteau - montant estimé à 1 505 \$.

Adoptée à l'unanimité.
1153769001

20.10

CA15 26 0109

Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) - Pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de rénovation de bâtiments patrimoniaux et divers projets - Appel d'offres public RPPS15-04032-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de rénovation de bâtiments patrimoniaux et divers projets à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité
1151035004

20.11

CA15 26 0110

Autorisation d'une dépense de 82 746,68 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « Montréal Chrysler (LaSalle) » pour la location, l'entretien et l'achat de deux (2) camionnettes cabine d'équipe RAM 2500 ST 4 x 2, année 2015 pour une durée de 4 ans à raison de 12 mois par année (total de 48 mois) - Appel d'offres public 15-14346 / RPPS15-02018-OP (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 82 746,68 \$, taxes incluses.

D'accorder à « Montréal Chrysler ltée, » un contrat à cette fin pour une période de quatre (4) ans, à raison de 12 mois par année, pour la location, l'entretien et l'achat de deux (2) camionnettes, cabine d'équipe, RAM 2500 ST 4 x 2, année 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14346-A57.

D'imputer cette dépense, conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1155352001

20.12
CA15 26 0111

Autorisation d'une dépense totale de 604 862,59 \$, taxes incluses - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur de 540 055,88 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de divers bâtiments - Appel d'offres public RPPS15-02013-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 604 862,59 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réfection de bâtiments divers à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'approuver un projet de convention par lequel « UN architecture Inc. » et « Les consultants S.M. Inc. », équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 540 055,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (RPPS15-02013-OP) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention au nom de « Ville de Montréal- arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ».

D'imputer cette dépense, conformément à l'information financière inscrite au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire approprié. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151035002

20.13
CA15 26 0112

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. » pour le projet d'implantation de bibliothèques en libre-service pendant l'été et l'automne 2015 - Octroi d'une contribution financière de 500 \$, à même le budget de fonctionnement, en appui à la réalisation du projet

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec la « Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 500 \$ à la « Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
115660007

20.14

CA15 26 0113

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » pour le projet d'implantation de bibliothèques en libre-service pendant l'été et l'automne 2015 - Octroi d'une contribution financière de 500 \$, à même le budget de fonctionnement, en appui à la réalisation du projet

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » (RTCPP).

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 500 \$ à l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » (RTCPP).

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
115660008

20.15

CA15 26 0114

Autorisation d'une dépense totale de 65 568,52 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Qualinet Environnement Inc. » pour des travaux de nettoyage de conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'année 2015 - Appel d'offres public 15-14128 / RPPS15-04038-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 65 568.52 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage de conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Qualinet Environnement Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, l'octroi du contrat portant le numéro d'appel d'offres 15-14128, aux prix unitaires de sa soumission, pour un montant total de 65 568.52 \$, taxes incluses,

conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat (appel d'offres public numéro 15-14128).

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite aux interventions du dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.
1156683002

20.16
CA15 26 0115

Autorisation d'une dépense totale de 137 911,36 \$, taxes incluses, et octroi d'une prolongation de contrat à « Veolia ES Canada Services Industriels Inc. » pour des travaux de nettoyage de puisards et la disposition des déchets dans le cadre du programme triennal de nettoyage des puisards - Appel d'offres public 14-13460 / RPPV14-06027-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 137 911,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage de puisards de rue dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à « Veolia ES Canada Services Industriels Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, la prolongation du contrat portant le numéro d'appel d'offres 14-13460, aux prix unitaires de sa soumission, pour un montant total de 137 911,36 \$, taxes incluses, pour une période d'un an, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite aux interventions consignées au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 79 % par la Ville centre et 21% par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1156683001

20.17
CA15 26 0116

Autorisation d'une dépense de 1 697 326,95 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat au montant de 1 448 469,31 \$, taxes incluses, à « Aménagements Sud-Ouest » (9114-5698 Québec Inc.) pour des travaux d'aménagement et d'éclairage sur le site de la bibliothèque Marc-Favreau et du parc Luc-Durand - Appel d'offres public RPPP15-02014-OP - (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 697 326,95 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement et d'éclairage sur le site de la bibliothèque Marc-Favreau et du parc Luc-Durand, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « Aménagements Sud-Ouest » (9114-5698 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 448 469,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP15-02014-OP.

D'imputer cette dépense, conformément à l'information financière inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1152913007

20.18
CA15 26 0117

Autorisation d'une dépense de 74 000,79 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat au même montant à « Centre agricole JLD (Lavaltrac) inc. », pour le service d'entretien de tracteurs, d'accessoires et fourniture de pièces de marque « John Deere » - Appel d'offres sur invitation 15-14282 / RPPS15-04031-OP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder un contrat à « Centre agricole JLD Inc. », unique soumissionnaire conforme, pour une période de douze (12) mois avec possibilité de renouvellement de douze (12) mois, pour le service d'entretien de tracteurs et accessoires ainsi que pour la fourniture de pièces de marque John Deere au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 000,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 15-14282.

D'imputer cette dépense, conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
1150674003

20.19
CA15 26 0118

Recommandation au comité exécutif - Autorisation d'un lancement d'appel d'offres pour la construction de 16 nouveaux dos d'âne allongés dans le réseau routier artériel sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV15-0403-OP

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a fait une offre de service au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 16 dos d'âne à divers endroits du réseau artériel via la résolution du CA15 26 0040 du 9 mars 2015;

ATTENDU que cette offre de service a été acceptée par le conseil municipal via la résolution CM 15 0332 du 23 mars 2015;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'autoriser la Direction du développement du territoire et des études techniques à procéder au lancement d'un appel d'offres pour la construction de 16 nouveaux dos d'âne allongés aux endroits suivants du réseau artériel :

- Rue Saint-Dominique, entre les rues de Bellechasse et Beaubien Est (3 dos d'âne);
- Rue Saint-Dominique, entre les rues Saint-Zotique et Bélanger (3 dos d'âne);

- 13^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse (2 dos d'âne);
- 15^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse (2 dos d'âne);
- 30^e Avenue, entre les rues Beaubien Est et Saint-Zotique (3 dos d'âne);
- 31^e Avenue, entre les rues Beaubien Est et Saint-Zotique (3 dos d'âne).

Adoptée à l'unanimité.
1155946008

20.20
CA15 26 0119

Autorisation d'une dépense totale de 170 717,18 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Constructions Cordella Canada Ltée », pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de sept (7) mois et incluant une option de renouvellement pour l'année 2016 - Appel d'offres public RPPS15-04035-OP / 15-14322 (8 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 170 717,18 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires une durée de sept (7) mois, avec une option de renouvellement pour l'année 2016.

D'accorder à Les Constructions Cordella Canada Ltée, le contrat à cette fin, pour un montant total maximal de 170 717,18 \$, conformément aux conditions de sa soumission et aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14322 (RPPS15-04035-OP).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la division des ressources financières et matérielles.

Adoptée à l'unanimité.
1156295002

20.21
CA15 26 0120

Octroi d'un contrat à « La Cie de Construction Relève inc. », pour la réalisation de travaux de remplacement de casiers à la piscine Saint-Denis, située au 7075 rue Saint-Hubert dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 68 885 \$, taxes incluses - Appel d'offres RPPA15-04034-OI (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 68 885,00 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de casiers à la piscine Saint-Denis, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « La Cie de Construction Relève inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 68 885,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation RPPA15-04034-OI.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151035005

30.01
CA15 26 0121

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 28 février au 27 mars 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 février au 27 mars 2015 - En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 28 février au 27 mars 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 février au 27 mars 2015 – En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1153879005

30.02
CA15 26 0122

Autorisation de gratuité d'accès au Golf municipal de Montréal pour les détenteurs de la carte Accès Montréal lors de la journée d'inauguration du pavillon du golf le 13 mai 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser la gratuité d'accès au Golf municipal de Montréal pour les détenteurs de la carte Accès Montréal lors de la journée d'inauguration du pavillon du golf le 13 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité.
1154288002

30.03
CA15 26 0123

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal dans le cadre de son offre de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels des arrondissements pour la conception du plan d'action culturel de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De déposer une demande de soutien financier offert par le Service de la culture de la Ville de Montréal, pour l'élaboration du plan d'action culturel local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Monsieur Daniel Moreau, à signer tout engagement relatif à la demande de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels locaux des arrondissements.

Adoptée à l'unanimité.
115660006

30.04
CA15 26 0124

Acceptation d'une somme de 30 000 \$ de « Développements Préfontaine Inc. » pour la réalisation des travaux de sentier piétonnier le long de la limite ouest du projet de développement U31 - Information au trésorier de la Ville et au comité exécutif

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'accepter une somme de 30 000 \$ de la part de « Développements Préfontaine Inc. » pour la réalisation des travaux de sentier piétonnier le long de la limite ouest du projet de développement U31.

D'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à utiliser ce montant de 30 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du sentier piétonnier et d'imputer ces crédits, conformément aux renseignements financiers inscrits à l'intervention de la Direction Relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

D'informer à cet effet le trésorier de la Ville et le comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.
1150963026

30.05
CA15 26 0125

Autorisation du dépôt d'une demande auprès du Service de la gestion et de la planification immobilière en vue de procéder à l'acquisition du lot 2 332 979 appartenant à la Société en commandite « Stationnement de Montréal »

Il est proposé par François Limoges

appuyé par François William Croteau

Et résolu :

De demander au Service de la gestion et de la planification immobilière de procéder à l'acquisition du lot 2 332 979 appartenant à la société en commandite « Stationnement de Montréal ».

Adoptée à l'unanimité.
1150963025

40.01
CA15 26 0126

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Fête de quartier du Santa Barbara », « Fêtes des jardins communautaires », « Le

tour et la fête du vélo de la Petite-Patrie », « Ça prend un village pour élever un enfant », « Soirées de cinéma du week-end de courses de la Petite-Italie », « Fête de Saint-Antoine », « L'Autre marché Angus », « Je déménage, je pense au réemploi », « Fête de la famille LRRCR », « Grand pique-nique de la fête nationale du Québec », « Rendez-vous du cinéma italien », « Jeudis show », « Série ciné-parc », « Spectacles série jeunesse à la place Shamrock », « Théâtre La Roulotte », « Jeux de la rue », « Défi triple jeux », « Les mercredis du parc Molson »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser le 16 mai 2015, entre 11 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de quartier du Santa Barbara** », sur les sites suivants :

- ruelle située entre les rues Saint-Zotique et Beaubien et les rues Saint-Vallier et Saint-Denis;
- rue Saint-Zotique entre les rues Saint-Vallier et Saint-Denis.
 - a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
 - b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques;
 - c) la fermeture de ruelle.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-119 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-120 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Ordonnance 2015-26-121 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, selon les dates prescrites dans les ordonnances, entre 11 h et 23 h dans le cadre de l'événement « **Fêtes des jardins communautaires** », sur les sites des jardins (de La Mennais, L'Églantier, Basile-Patenaude, Laurier, Pré-Carré, Rosemont, Père-Marquette, Saint-Marc et Étienne-Desmarteau) :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-122 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-123 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, le 24 mai 2015, entre 9 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Le tour et la fête du vélo de la Petite-Patrie** », sur les sites des parcs des Carrières et Père-Marquette et sur la rue Marquette entre les rues de Fleurimont et des Carrières :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la fermeture de rue.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-124 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-125 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 24 mai 2015, entre 9 h et 17 h, dans le cadre de ce même événement « **Le tour et la fête du vélo de la Petite-Patrie** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

- b) le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes :

Départ à l'intersection de la sortie de la piste des Carrières et de la bretelle est de l'avenue Papineau :

- bretelle de l'avenue Papineau direction nord jusqu'à la rue des Carrières,
- rue des Carrières direction ouest jusqu'à la rue Garnier.

Fin du trajet à l'intersection des rues des Carrières et Garnier.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-126 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-127 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser du 28 au 31 mai 2015, entre 9 h 30 et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Ça prend un village pour élever un enfant** », près du 2653, rue Masson, à l'angle de la 2e Avenue :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-128 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-129 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser les 5, 6 et 7 juin 2015, entre 18 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Soirées de cinéma du week-end de courses de la Petite-Italie** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-130 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les 6 et 7 juin 2015, entre 17 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de Saint-Antoine** », sur le site du parc Dante :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-131 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-132 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 7 juin 2015, entre 12 h et 13 h 30, dans le cadre de ce même événement « **Fête de Saint-Antoine** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes :

Départ : Intersection des rues Dante et Alma

Passage sur les rues : Rue Dante direction ouest jusqu'à l'avenue de Gaspé,

L'avenue de Gaspé direction nord jusqu'à l'avenue Mozart,
L'avenue Mozart direction est jusqu'à l'avenue Henri-Julien,
Avenue Henri-Julien direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est,
Rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'à l'avenue de Gaspé,
L'avenue de Gaspé direction nord jusqu'à la rue Dante.

Fin du trajet : Intersection de la rue Dante et de l'avenue de Gaspé.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-133 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-134 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, tous les vendredis, du 12 juin au 16 octobre 2015, entre 15 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **L'Autre marché Angus** », sur le site du parc Jean-Duceppe :

- a) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-135 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 20 juin 2015, entre 10 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Je déménage, je pense au réemploi** », sur les sites des parcs de la Louisiane et Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-136 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 24 juin 2015, entre 12 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille LRCR** », sur le site du parc Joseph-Paré :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-137 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 24 juin 2015, entre 13 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Grand pique-nique de la fête nationale du Québec** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-138 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-139 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, tous les mercredis du 1er juillet au 5 août 2015, entre 18 h 30 et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Rendez-vous du cinéma italien** », sur le site du parc Dante :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-140 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, tous les jeudis du 2 au 30 juillet 2015, entre 16 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Jeudis show** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-141 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 7 juillet 2015 au parc Jean-Duceppe, le 14 juillet 2015 au parc Lafond, le 21 juillet 2015 au parc Maisonneuve et le 28 juillet au parc de la Petite-Italie, entre 18 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Série ciné-parc** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-142 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-143 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les mercredis 8, 15 et 22 juillet 2015, entre 16 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Spectacles série jeunesse à la place Shamrock** », sur le site de la place Shamrock :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-145 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 13 juillet 2015 au parc Père-Marquette et le 20 juillet 2015 au parc Beaubien, entre 9 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Théâtre La Roulotte** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-146 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-147 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 18 juillet 2015 au parc Père-Marquette et le 25 juillet 2015 au parc Sainte-Bernadette, remis au 8 août 2015 en cas d'intempéries, entre 9 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Jeux de la rue** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-148 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 18 juillet 2015, remis au lendemain en cas d'intempéries, entre 9 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Défi triple jeux** », sur le site du parc Beaubien :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-149 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-150 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, tous les mercredis, du 12 août au 14 octobre 2015, entre 15 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « **Les mercredis du parc Molson** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-151 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-152 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.
1156762004

40.02
CA15 26 0127

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 168 « Saint-Arsène » - Implantation de zones de SRRR sur la rue De La Roche, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, et sur la rue De Normanville, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, dans l'agrandissement du secteur - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 866,28 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De La Roche, côté ouest, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, de 16 h à 23 h, sur une distance de 39 m, à environ 109,4 m au sud de la rue Jean-Talon Est.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De La Roche, côté ouest, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, de 9 h à 23 h, sur une distance de 45,3 m, incluant une entrée charretière de 9,9 m, à environ 25,3 m au nord de la rue Bélanger.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De La Roche, côté est, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, de 16 h à 23 h, sur une distance de 28,8 m, à environ 58,3 m au sud de la rue Jean-Talon Est.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De La Roche, côté est, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, de 9 h à 23 h, sur une distance de 38,9 m, incluant une entrée charretière de 5,9 m, à environ 61 m au nord de la rue Bélanger.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De Normanville, côté ouest, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 9 h à 23 h, sur une distance de 27,5 m, à environ 92 m au sud de la rue Bélanger.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De Normanville, côté ouest, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est,

de 16 h à 23 h, sur une distance de 27,5 m, à environ 92 m au nord de la rue Saint-Zotique Est.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) rue De Normanville, côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 9 h à 23 h, sur une distance de 30,6 m, à environ 68,9 m au sud de la rue Bélanger.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) rue De Normanville, côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 16 h à 23 h, sur une distance de 30,8 m, à environ 137,1 m au sud de la rue Bélanger.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) rue De Normanville, côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 16 h à 23 h, sur une distance de 37,1 m, incluant une entrée charretière de 7,2 m, à environ 31,6 m au nord de la rue Saint-Zotique Est.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 866,28 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316003

40.03
CA15 26 0128

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 59 « Hôpital Jean-Talon » - Implantation de zones de SRRR sur la rue De Lanaudière, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 580,54 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De Lanaudière, côté ouest, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 9 h à 23 h, sur une distance de 41,1 m, à environ 95,9 m au sud de la rue Bélanger.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De Lanaudière, côté ouest, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 16 h à 23 h, sur une distance de 30,2 m, à environ 53,7 m au nord de la rue Saint-Zotique Est;

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De Lanaudière, côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 9 h à 23 h, sur une distance de 33 m, à environ 55,1 m au sud de la rue Bélanger.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue De Lanaudière, côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 16 h à 23 h, sur une distance de 38,5 m, à environ 116,6 m au nord de la rue Saint-Zotique Est.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 580,54 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316004

40.04
CA15 26 0129

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 16 « Hôpital Santa-Cabrini » Implantation de zones de SRRR sur la rue Lemay, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, dans l'agrandissement du secteur - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 861,48 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté ouest, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 9 h à 23 h, sur une distance de 51,3 m, incluant une borne fontaine et 6 entrées charretières totalisant 26,9 m, à environ 31,9 m au sud de la rue Bélanger.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté ouest, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 9 h à 23 h, sur une distance de 76 m, incluant une borne fontaine et 6 entrées charretières totalisant 29,7 m, à environ 74,7 m au nord de la rue Saint-Zotique Est.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 9 h à 23 h, sur une distance de 48,8 m, incluant 4 entrées charretières totalisant 16,2 m, à environ 87,5 m au sud de la rue Bélanger.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, de 9 h à 23 h, sur une distance de 59,9 m, incluant 4 entrées charretières totalisant 24,6 m, à environ 37,4 m au nord de la rue Saint-Zotique Est.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 861,48 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316005

40.05
CA15 26 0130

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 54 « Hôpital Maisonneuve-Rosemont » Implantation de zones de SRRR sur la rue Lemay et le boulevard de l'Assomption, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, ainsi que sur la rue de Bellechasse, entre la 44e Avenue et le boulevard de l'Assomption, dans l'agrandissement du secteur - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 3 702,79 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, de 9 h à 23 h, sur une distance de 39 m, incluant trois entrées charretières totalisant 15,9 m, à environ 66,6 m au sud de la rue Beaubien Est.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, de 9 h à 23 h, sur une distance de 38,9 m, incluant deux entrées charretières totalisant 12,7 m, à environ 97,4 m au nord de la rue de Bellechasse.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté est, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, de 9 h à 23 h, sur une distance de 30,3 m, incluant deux entrées charretières totalisant 8,7 m, à environ 36,9 m au sud de la rue Beaubien Est.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté est, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, de 9 h à 23 h, sur une distance de 29,9 m, incluant deux entrées charretières totalisant 12,5 m, à environ 151,3 m au nord de la rue de Bellechasse.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Lemay, côté est, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, de 9 h à 23 h, sur une distance de 31,3 m, incluant deux entrées charretières totalisant 12,9 m, à environ 58,5 m au nord de la rue de Bellechasse.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur le boulevard de l'Assomption, côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, de 9 h à 23 h, sur une distance de 110,6 m, incluant une borne fontaine et dix entrées charretières totalisant 44,6 m, à environ 61,2 m au nord de la rue de Bellechasse.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur le boulevard de l'Assomption, côté est, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, de 9 h à 23 h, sur une distance de 64,1 m, incluant huit entrées charretières totalisant 30,3 m, à environ 85,9 m au sud de la rue Beaubien Est.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur le boulevard de l'Assomption, côté est, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, de 9 h à 23 h, sur une distance de 15,2 m, incluant deux entrées charretières totalisant 8,7 m, à environ 156 m au sud de la rue Beaubien Est.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue de Bellechasse, côté nord, entre la 44e Avenue et le boulevard de l'Assomption, de 9 h à 23 h, sur une distance de 38,4 mètres, incluant quatre entrées charretières totalisant 21,9 mètres, à environ 18,3 mètres à l'est de la 44e Avenue.

D'installer une réglementation d'arrêt interdit en tout temps, sur la rue de Bellechasse, côté sud, entre la 44e Avenue et le boulevard de l'Assomption, sur une distance de 8 mètres, immédiatement à l'est de la 44e Avenue.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue de Bellechasse, côté sud, entre la 44e Avenue et le boulevard de l'Assomption, de 9 h à 23 h, sur une distance de 26,9 mètres, incluant deux entrées charretières totalisant 11,3 mètres, à environ 8 mètres à l'est de la 44e Avenue.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 3 702,79 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316006

40.06
CA15 26 0131

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 123 « Jeanne-Mance » - Implantation de zones de SRRR sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, ainsi que sur la rue Saint-Zotique Ouest, entre les avenues du Parc et de l'Esplanade, dans l'agrandissement du secteur - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 3 429,68 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer une réglementation d'arrêt interdit en tout temps sur la rue Jeanne-Mance, côté ouest, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, sur une distance de 9,3 m, immédiatement au nord de la rue Saint-Zotique Ouest.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Jeanne-Mance, côté ouest, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, de 9 h à 23 h, sur une distance de 14,8 m, à environ 9,3 m au nord de la rue Saint-Zotique Ouest.

D'installer une réglementation d'arrêt interdit en tout temps sur la rue Jeanne-Mance, côté est, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, sur une distance de 8,2 m, immédiatement au nord de la rue Saint-Zotique Ouest.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Jeanne-Mance, côté est, entre les rues Joseph-Tison et Saint-Zotique Ouest, de 9 h à 23 h, sur une distance de 30,1 m, incluant une entrée charretière de 12,1 m, à environ 8,2 m au nord de la rue Saint-Zotique Ouest.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'installer une réglementation d'arrêt interdit en tout temps, sur la rue Saint-Zotique Ouest, côté nord, entre l'avenue du Parc et la rue Jeanne-Mance, sur une distance de 9,8 m, immédiatement à l'ouest de la rue Jeanne-Mance.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Saint-Zotique Ouest, côté nord, entre l'avenue du Parc et la rue Jeanne-Mance, de 9 h à 23 h, sur une distance de 5,5 m, à environ 9,8 m à l'ouest de la rue Jeanne-Mance.

D'installer une réglementation d'arrêt interdit en tout temps sur la rue Saint-Zotique Ouest, côté sud, entre l'avenue du Parc et la rue Jeanne-Mance, sur une distance de 10,4 m, immédiatement à l'ouest de la rue Jeanne-Mance.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Saint-Zotique Ouest, côté sud, entre l'avenue du Parc et la rue Jeanne-Mance, de 16 h à 23 h, sur une distance de 16,5 m, à environ 10,4 m à l'ouest de la rue Jeanne-Mance.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) sur la rue Saint-Zotique Ouest, côté nord, entre la rue Jeanne-Mance et l'avenue de

l'Esplanade, de 16 h à 23 h, sur une distance de 16,5 m, à environ 12,2 m à l'est de la rue Jeanne-Mance.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 3 429,68 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1151316007

40.07

CA15 26 0132

Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Secteur 123 - Rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest - Augmentation du nombre de places et prolongation de la plage horaire des zones de SRRR jusqu'à 23 h - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 069,09 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, de 17,7 m, à environ 74 m au sud de la rue Saint-Zotique Ouest.

D'installer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h, de 17,7 m, à environ 74 m au sud de la rue Saint-Zotique Ouest.

De récupérer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 21 h, de 22,7 m, à environ 137,7 m au sud de la rue Saint-Zotique Ouest.

D'installer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h, de 22,7 m, à environ 137,7 m au sud de la rue Saint-Zotique Ouest.

De récupérer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 16 h à 21 h, de 21 m, à environ 56,3 m au nord de la rue Beaubien Ouest.

D'installer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 16 h à 23 h, de 21 m, à environ 56,3 m au nord de la rue Beaubien Ouest.

D'installer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 16 h à 23 h, de 16,5 m, à environ 61,4 m au sud de la rue Saint-Zotique Ouest.

De récupérer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 16 h à 21 h, de 22,5 m, à environ 140,9 m au sud de la rue Saint-Zotique Ouest.

D'installer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et

Beaubien Ouest, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 16 h à 23 h, de 22,5 m, à environ 140,9 m au sud de la rue Saint-Zotique Ouest.

De récupérer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 21 h, de 20,5 m, à environ 43,6 m au nord de la rue Beaubien Ouest.

D'installer, sur la rue Jeanne-Mance, entre les rues Saint-Zotique Ouest et Beaubien Ouest, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h, de 20,5 m, à environ 43,6 m au nord de la rue Beaubien Ouest.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 2 069,09 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316008

40.08
CA15 26 0133

Autorisation d'une dérogation mineure - Dérogation à l'article 341 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et à l'article 17 du Règlement sur les clôtures (RCA-27) - Autorisation de construction d'une piscine creusée à 0,28 m et plus, de la limite de propriété adjacente au lot 2 787 033, et à l'installation d'une clôture à moins de 1 m de la piscine, pour le bâtiment situé au 6605, 27^e Avenue

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure à l'article 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'implantation d'une piscine, et à l'article 17 du *Règlement sur les clôtures* (RCA-27), relativement à l'implantation d'une piscine, afin :

1. De permettre l'implantation d'une piscine creusée, tel qu'illustrée au certificat de localisation en pièce jointe du présent sommaire décisionnel, pour le bâtiment situé au 6605, 27^e Avenue.
2. De permettre l'implantation d'une clôture à moins de 1 m d'une piscine dans la cour arrière du bâtiment situé au 6605, 27^e Avenue, du côté de la piscine faisant face au lot 2 787 033.

Adoptée à l'unanimité.
1150963021

40.09
CA15 26 0134

Refus de plans plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Remplacement des

**portes et fenêtres - Bâtiment situé aux 3577, 3579 et 3581, rue Dandurand -
Demande de permis 3000962282**

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 14 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le bâtiment localisé aux 3577, 3579 et 3581, rue Dandurand est situé dans un secteur significatif à normes SS-A;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant le remplacement des fenêtres et des portes de l'ensemble du bâtiment situé aux 3577, 3579 et 3581, rue Dandurand, sont non conformes aux articles 89, 90, 91, 106, 108, 109, 671, paragraphe 2 et 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De ne pas approuver les travaux proposés aux documents, paginés 1/9 à 8/9 et page 8/8, estampillés en date du 3 février 2015, annexés au dossier décisionnel et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3000962282, pour lequel l'approbation du conseil est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petit-Patrie* (01-0279), articles 89, 90, 91, 106, 108, 109, 671, paragraphe 2 et 674, et ce, pour les motifs suivants :

- les modèles des portes-fenêtres et des fenêtres ne rencontrent pas les normes énoncées aux articles 89 et 91 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). Ils ne reprennent pas la typologie des fenêtres et des portes que l'on retrouvait à l'origine sur le bâtiment;
- les modèles des portes-fenêtres et des fenêtres ne rencontrent pas les normes énoncées à l'article 674 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). Ils ne permettent pas de protéger et d'enrichir le patrimoine architectural du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.
1150963024

40.10
CA15 26 0135

Adoption - Premier projet de résolution en vue d'autoriser une épicerie de 300 m² dans un nouveau local commercial situé au 4093, rue Molson, pour le bâtiment situé au 2600, rue William-Tremblay, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), un premier projet de résolution autorisant l'aménagement d'une épicerie d'une superficie maximale de 300 m² ainsi qu'une terrasse extérieure au 4093, rue Molson. À ces fins, il est, notamment, permis de déroger aux articles 348 et 677.23 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs et à la superficie de l'usage épicerie et à l'aménagement d'un café-terrasse ;

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

- 1° le café-terrace rattaché à l'usage épicerie devra respecter les exigences édictées aux articles 349 à 351 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} juin 2015, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1150963014

40.11
CA15 26 0136

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses (RCA-120)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement suivant a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) » (RCA-120), afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses

Adoptée à l'unanimité.
1150963022

40.12
CA15 26 0137

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », afin d'exiger que les portes et les fenêtres des débits de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre 23 h et 7 h (RCA-119)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion intitulé : « Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », afin d'exiger que les portes et les fenêtres des débits de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre 23 h et 7 h (RCA-119)», donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », afin d'exiger que les portes et les fenêtres des débits de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre 23 h et 7 h.

Adoptée à l'unanimité.
1150963003

40.15
CA15 26 0138

Reconduction des réserves foncières décrétées à des fins de parc pour les lots 1 867 476 et 1 869 278 du cadastre du Québec - Mandat au Service des affaires juridiques en vue d'entreprendre les procédures requises - Mandat au Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De renouveler le décret relatif à l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 1 867 476 et 1 869 278 du cadastre du Québec.

De mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises à cet effet.

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré de ces immeubles.

Adoptée à l'unanimité.
1150963019

40.13
CA15 26 2015-10

Avis de motion - Projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) » (RCA-6-6)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) » (RCA-6-6).

1150963023

40.14
CA15 26 2015-11

Avis de motion - Projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-121)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-121).

40.16
CA15 26 2015-12

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie » (RCA-122)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (R.R.V.M. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-122).

40.17
CA15 26 2015-13

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-3)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-3).

60.01
CA15 26 0139

Prendre acte du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA15 26 0068

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA15 26 0068.

Adoptée à l'unanimité.
1151307006

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 33.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
1^{er} juin 2015.